



## Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine

### OFFRE D'EMPLOI

#### JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

#### Description sommaire du poste :

Sous la supervision du Responsable des travaux publics, le journalier effectue divers travaux d'aménagement, d'entretien ou de réparation des réseaux routiers, d'égouts et d'aqueduc, des bâtiments, parcs et espaces verts, selon les besoins saisonniers.

Le journalier participe aussi à l'entretien des équipements utilisés pour les divers travaux.

#### Profil recherché

Le journalier aux travaux publics présente des aptitudes pour le travail manuel. Il est en bonne santé et n'a aucune limitation physique. Il affectionne le travail à l'extérieur et démontre une résistance aux températures extrêmes. Autonome, il sait faire preuve d'initiative lorsque requis. Il offre une pleine contribution lors de travaux en équipe.

#### Exigences :

- Diplôme d'études secondaires obtenu;
- Permis de conduire de classe 5 valide;
- Connaissance de base dans les métiers de la construction;
- Expérience en travaux de déneigement, requise;
- Expérience en travaux publics municipaux, un atout;
- Certification en santé et sécurité sur les chantiers, un atout;
- Formations reliées aux interventions, un atout;
- Exécuter toutes autres tâches connexes demandées.

#### Condition de travail et rémunération :

Il s'agit d'un poste comportant une prestation de travail entre 24 à 32 heures/semaine. Les horaires de travail sont variables en fonction des saisons. Les conditions de travail et la rémunération seront discutées avec les candidats retenus pour une entrevue.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae **au plus tard le 25 septembre 2018, 16 h 30** à l'attention de madame Lucie Paquette, directrice générale, au 3541 boulevard Laurier, Sainte-Marie-Madeleine J0H 1S0 ou par courriel : [info@stemariamadeleine.qc.ca](mailto:info@stemariamadeleine.qc.ca). Les candidatures peuvent aussi être déposées en personne ou envoyées par télécopieur au 450-795-3180.

Votre candidature sera traitée confidentiellement et dans le respect du principe d'équité en matière d'emploi. Nous remercions les candidats de leur intérêt. Toutefois, nous ne communiquerons qu'avec ceux qui seront sélectionnés pour une entrevue.

L'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que d'alléger le texte.